

Innotec Alu Scratch Repair

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
Date de la première édition: 19/12/2007 Date de la dernière révision: 29/10/2021 Version: 5.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom : Innotec Alu Scratch Repair 10 g
Numéro de produit : 01.0637.6100
Techno Numéro d'article : 01209 0 00637

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, utilisation professionnelle
Utilisation de la substance ou de la préparation : Mastic professionnel pour la réparation de rayures sur des surfaces en aluminium.

1.2.2. Utilisations Déconseillées

Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Techno AG
Butthollenring 31
CH - 4147 Aesch BL
T.: +41 (0)61 717 90 00
F.: +41 (0)61 711 38 58
info@techno-ag.ch
www.techno-ag.ch

Producteur:
PCS Innotec International NV
Schans 4
BE - 2480 Dessel
T.: +32 (0) 14 32 60 01
F.: +32 (0) 14 32 60 12
environment@PCS-innotec.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

TOX-Zentrum Zürich:
044 251 51 51

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):
BIG : +32 (0) 14 58 45 45

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Skin Irrit. 2 H315
Eye Irrit. 2 H319
STOT SE 3 H335

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune information disponible

Alu Scratch Repair

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830



TECHNOAG

Techno AG | Butthollenring 31 | 4147 Aesch BL
Tel. 061 717 90 02 | Fax 061 711 38 58
info@techno-ag.ch | www.techno-ag.ch

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Contient :

2-Cyanoacrylate d'éthyle

Mentions de danger (CLP) :

H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence (CLP) :

P261 - Éviter de respirer les vapeurs.
P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin en cas de malaise.

Phrases EUH :

EUH202 - Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.
EUH208 - Contient Methoxy Polyethylene Glycol 1000 Methacrylate. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)
2-Cyanoacrylate d'éthyle	(Numéro CAS) 7085-85-0 (Numéro EINECS / ELINCS) 230-391-5 (N° REACH) 01-2119527766-29	50 – 100	Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315
	(Numéro CAS) 9011-87-4 (Numéro EINECS / ELINCS) 618-476-9	10 – 25	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
Methoxy Polyethylene Glycol 1000 Methacrylate	(Numéro CAS) 26915-72-0	0,1 – 0,5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335
1,4-dihydroxybenzène; hydroquinone; quinol	(Numéro CAS) 123-31-9 (Numéro EINECS / ELINCS) 204-617-8 (N° Index) 604-005-00-4	0,025 – 0,1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Muta. 2, H341 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 (M=10)

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
2-Cyanoacrylate d'éthyle	(Numéro CAS) 7085-85-0 (Numéro EINECS / ELINCS) 230-391-5 (N° REACH) 01-2119527766-29	(10 ≤ C ≤ 100) STOT SE 3, H335

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Alu Scratch Repair

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830



TECHNO AG

Techno AG | Butthollenring 31 | 4147 Aesch BL
Tel. 061 717 90 02 | Fax 061 711 38 58
info@techno-ag.ch | www.techno-ag.ch

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	: Consulter un médecin en cas de malaise. Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.
Inhalation	: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Contact avec la peau	: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Rincer abondamment à l'eau. Ne jamais essayer de séparer les lèvres de force.
Contact avec les yeux	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne jamais essayer d'ouvrir les yeux de force.
Ingestion	: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Contact avec les yeux	: Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Poudre sèche. Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone. Mousse résistant à l'alcool.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion	: Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Vapeurs nitreuses.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Porter un vêtement de protection approprié. Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.
-------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
--------------------------	-------------------------------------------------------------

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Ce produit et son emballage doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale. Ramasser mécaniquement le produit.
-----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

6.4. Référence à d'autres rubriques

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
Mesures d'hygiène	: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Alu Scratch Repair

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830



TECHNO AG

Techno AG | Butthollenring 31 | 4147 Aesch BL
Tel. 061 717 90 02 | Fax 061 711 38 58
info@techno-ag.ch | www.techno-ag.ch

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Protéger de l'humidité.
Produits incompatibles	: Agent oxydant.
Mesure(s) d'ordre technique	: Le sol du dépôt doit être imperméable et disposé de façon à constituer une cuvette de rétention. Stocker dans un endroit bien ventilé.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver à l'abri du gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2-Cyanoacrylate d'éthyle (7085-85-0)

Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	2-Cyanoacrylate d'éthyle
MAK (OEL TWA) [1]	9 mg/m ³
MAK (OEL TWA) [2]	2 ppm
Toxicité critique	VRS, Peau
Référence réglementaire	www.suva.ch, 01.01.2021

1,4-dihydroxybenzène; hydroquinone; quinol (123-31-9)

Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Hydroquinone
MAK (OEL TWA) [1]	2 mg/m ³
KZGW (OEL STEL)	2 mg/m ³
Toxicité critique	Yeux
Notation	R, S, C2, M2
Remarque	15 min
Référence réglementaire	www.suva.ch, 01.07.2019

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipement de protection individuelle:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Gants. Lunettes de sécurité.

Protection des mains:

En cas de risque de contact du produit avec les mains, l'utilisation de gants homologués (en conformité avec la norme EN 374) fabriqués avec les matériaux suivants peut apporter une protection chimique convenable: Chlorure de polyvinyl (PVC). En cas de contact continu, il est recommandé de porter des gants avec un temps de protection supérieure à 240 minutes (de préférence > à 480 minutes). Pour la protection à court terme / contre les projections, notre recommandation est la même; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. Il faut souligner que l'épaisseur des gants ne permet aucune conclusion fiable sur la résistance des gants à un produit chimique particulier, car l'efficacité d'un gant contre la pénétration dépendra de la composition exacte du matériau du gant. Selon le modèle et le matériau, l'épaisseur du gant doit généralement être supérieure à 0,35 mm. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de son utilisation (= fréquence et durée des contacts), de la résistance chimique du matériau du gant et de la dextérité. Toujours demander conseil à votre fournisseur de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher minutieusement.

Protection oculaire:

Porter des lunettes de sécurité bien fermées. EN 166

Protection de la peau:

Porter un vêtement de protection approprié

Alu Scratch Repair

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830



TECHNO AG

Techno AG | Butthollenring 31 | 4147 Aesch BL
Tel. 061 717 90 02 | Fax 061 711 38 58
info@techno-ag.ch | www.techno-ag.ch

Protection respiratoire:

Si le renouvellement d'air n'est pas suffisant pour maintenir les poussières/vapeurs en dessous de la VLE, un appareil respiratoire adéquat doit être porté

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Point/intervalle de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point / intervalle d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 87 °C
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: 75 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 0,3 hPa
Densité gazeuse	: Aucune donnée disponible
Densité relative (eau = 1)	: 1,05 (20 °C)
Solubilité	: Eau: Pas ou peu soluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

V.O.C. (V.O.S.) : 0 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

alcools. Amines. Bases. Acides. Eau.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

Alu Scratch Repair

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830



TECHNO AG

Techno AG | Butthollenring 31 | 4147 Aesch BL
Tel. 061 717 90 02 | Fax 061 711 38 58
info@techno-ag.ch | www.techno-ag.ch

2-Cyanoacrylate d'éthyle (7085-85-0)

DL50/orale/rat	> 5000 mg/kg
DL50/cutanée/lapin	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

Alu Scratch Repair

Viscosité, cinématique	Non applicable
------------------------	----------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires	: Éviter le rejet dans l'environnement. Danger de pollution de l'eau potable en cas de pénétration du produit dans le sol. Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières
-----------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Déchets / produits non utilisés	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 08 04 09* - déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses 15 01 02 - emballages en matières plastiques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable
N° ONU (ADN)	: Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable

Alu Scratch Repair

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830



TECHNO AG

Techno AG | Butthollenring 31 | 4147 Aesch BL
Tel. 061 717 90 02 | Fax 061 711 38 58
info@techno-ag.ch | www.techno-ag.ch

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport maritime

Aucune donnée disponible

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations de l'union européenne

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

V.O.C. (V.O.S.) : 0 g/l

15.1.2. Réglementations nationales

Aucune information disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

	WGK = Wassergefährdungsklasse
	vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative
	VOC = Volatile Organic Compounds
	VME = Valeur Limite de Moyenne d'exposition
	VLE = Valeur Limite d'exposition
	VLA-ED = valores límite ambientales para la exposición diaria
	VLA-EC = valores límite ambientales para la exposición de corta duración

Alu Scratch Repair

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830



TECHNO AG

Techno AG | Butthollenring 31 | 4147 Aesch BL
Tel. 061 717 90 02 | Fax 061 711 38 58
info@techno-ag.ch | www.techno-ag.ch

	UEL = Upper Explosion Limit
	TWA = time weighted average
	TRGS = Technischen Regeln für Gefahrstoffe
	TLV = Threshold Limit Value
	SVHC = Substance of Very High Concern
	STOT SE = specific target organ toxicity single exposure
	STOT RE = specific target organ toxicity repeated exposure
	STEL = Short term exposure limit
	RID = Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail).
	REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
	PNEC = Predicted No-Effect Concentration
	PBT = Persistent, bioaccumulative and toxic
	OEL = Occupational Exposure Limits
	NDSCh = Najwyższe Dopuszczalne Stężenie Chwilowe
	NDS = Najwyższe Dopuszczalne Stężenie
	N.O.S. = Not Otherwise Specified
	MAL-kode = Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov
	MAK = Maximale Arbeitsplatzkonzentrationen
	LEL = Lower Explosion Limit
	LD50 = Lethal dose, 50 percent
	LC50 = Lethal concentration, 50 percent
	IOELV = Indicative Occupational Exposure Limit Value (EU)
	IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
	ICAO = International Civil Aviation Organization
	IATA = International Air Transport Association
	HTP = Haitallisiksi tunnetut pitoisuudet
	GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
	EINECS/ELINCS = European Inventory of Existing Chemical Substances/European List of Notified Chemical Substances.
	DSD = Dangerous Substance Directive
	DPD = Dangerous Preparation Directive
	DNEL = Derived No-Effect Level
	DMEL = Derived Minimal Effect Level
	CSR = Chemical Safety Report
	CLP = Classification, labelling and packaging
	CAS = Chemical Abstracts Service
	ATE = Acute Toxicity Estimate
	ADR = Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
	ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1

Alu Scratch Repair

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830



TECHNO AG

Techno AG | Butthollenring 31 | 4147 Aesch BL
Tel. 061 717 90 02 | Fax 061 711 38 58
info@techno-ag.ch | www.techno-ag.ch

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Muta. 2	Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
EUH202	Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.
EUH208	Contient Methoxy Polyethylene Glycol 1000 Methacrylate. Peut produire une réaction allergique.

Section(s) modifiée(s) par rapport à la version précédente 2,3,4,5,6,7,8,9,10,12,14,15,16

Data de la révision précédente 18/07/2019

Avis de non-responsabilité concernant REACH:

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont cohérentes avec celles du rapport de sécurité chimique (RSC), dans la mesure où celles-ci étaient disponibles au moment de la rédaction de la FDS (voir date de la dernière révision).

Avis de non-responsabilité:

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Les informations contenues dans la présente FDS se réfèrent exclusivement au produit désigné et peuvent ne pas s'appliquer si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.